

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 975**

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416 Page 1 de 12

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**DINITROL 975** 

UFI: 7URJ-J09K-W00H-XPCX

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH
Rue: Pyrmonter Strasse 76
Lieu: D-32676 Luegde

Téléphone: + 49 (0) 5281 982980 Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

E-mail: msds@dinol.com

Interlocuteur: Labor

Service responsable: msds@dinol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45

42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) nº 1272/2008

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







## Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

**DINITROL 975** 

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416 Page 2 de 12

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

**Mention** Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H304-H317-H318

Conseils de prudence

P261-P280-P302+P352-P333+P313-P305+P351+P338-P405

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

## Composants pertinents

Nº CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification (Règlem	ent (CE) nº 1272/2008)			
64742-54-7	Huile de base - non sp	écifié, distillats paraffiniques lourds (	pétrole), hydrotraités	10 - < 15 %	
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25		
	Asp. Tox. 1; H304				
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine				
	202-845-2		01-2119488937-14		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H226 H331 H311 H302 H314				
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2)	H)-one		< 0,01 %	
	220-239-6	613-326-00-9			
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DINITROL 975**

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416 Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA	
100-37-8	202-845-2	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine	1 - < 5 %
	l'	CL50 = 4,6 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou mique: DL50 = 885 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1300 mg/kg	
2682-20-4	220-239-6	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	< 0,01 %
	l'	; H400: M=10	

#### Information supplémentaire

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

## Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

## Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Laver abondamment à l'eau/Savon.

Ne pas nettoyer avec: Solvants/Diluant.

# Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

# Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DINITROL 975**

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416 Page 4 de 12

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Ventiler la zone concernée.

#### Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

## **Autres informations**

Aucune information disponible.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

## Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

# Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 975**

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416 Page 5 de 12

et ne pas boire pendant l'utilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

## Conseils pour le stockage en commun

Non indispensable.

## Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: >0° - < 30°C

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
100-37-8	2-Diéthylaminoéthanol	10	50		VME (8 h)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (	pétrole), hydrotraités		
Salarié DNEL,	Salarié DNEL, à long terme par inhalation local 5,58 mg/m³			5,58 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
100-37-8	7-8 2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine			
Consommateur DNEL, aigu par inhalation local 24 mg/m³			24 mg/m³	

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation		
Milieu enviro	nnemental	Valeur	
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine		
Eau douce		0,044 mg/l	
Eau de mer		0,0044 mg/l	
Sédiment d'eau douce		0,475 mg/kg	
Sédiment marin		0,0475 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,069 mg/kg	

# 8.2. Contrôles de l'exposition





## Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 975**

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416 Page 6 de 12

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374): FKM (caoutchouc fluoré), Temps de pénétration: 480 min. NBR (Caoutchouc nitrile), Temps de pénétration: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants

de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

## Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

#### **Protection respiratoire**

Non indispensable.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif:

Liquide

beige clair

Amines

non déterminé

Testé selon la méthode

Date d'impression: 15.12.2023

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 100 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable Limite inférieure d'explosivité: non applicable Limite supérieure d'explosivité: non applicable Point d'éclair: > 100 °C Température d'auto-inflammation: non applicable Température de décomposition: non déterminé 10.6 - 11.6 pH-Valeur (à 20 °C): Viscosité cinématique: non déterminé Hvdrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Pression de vapeur: 27,4 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,02 - 1,04 g/cm³
Densité de vapeur relative: non déterminé

## 9.2. Autres informations

## Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes non déterminé



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 975**

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416 Page 7 de 12

non déterminé

## Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:
Épreuve de séparation du solvant:
Teneur en solvant:
Teneur en corps solides:
Teneur en corps solides

Durée d'écoulement: 15 - 25 4 DIN EN ISO 2431

(à 20 °C)

#### Information supplémentaire

Viscosité dynamique:

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

# 10.4. Conditions à éviter

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## ETAmél calculé

ATE (orale) 30516 mg/kg; ATE (cutanée) 20775 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 108,0 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 11,74 mg/l

Page 8 de 12

Date d'impression: 15.12.2023



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 975**

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N	I,N-diéthylé	thanolamine			
	orale	DL50 mg/kg	1300	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	885	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	4,6 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one					
	orale	ATE mg/kg	100			
	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,05 mg/l			

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (2-méthylisothiazol-3(2H)-one)

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

## Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 975**

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416 Page 9 de 12

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
100-37-8	0-37-8 2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	147 mg/l	96 h	Leuciscus idus			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	44 mg/l	72 h	Scenedesmus sp.			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	83,6 mg/l	48 h	Daphnia magna			

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine	0,21

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

## L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Eliminer en observant les réglementations administratives.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 975**

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416 Page 10 de 12

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transpo

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

**14.2.** Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Marine pollutant:

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transpo

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 4,26 % dans les vernis et peintures: 44,0 g/l

# Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un

risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 975**

Date de révision: 21.11.2023 Code du produit: 6416 Page 11 de 12

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans

la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9.

## Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable
Acute Tox: Toxicité aiguë
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Corr: Corrosion cutanée
Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	DINITROL 975	
Date de révision: 21.11.2023	Code du produit: 6416	Page 12 de 12

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

## Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)